

Fédération d'Eure-et-Loir pour la  
Pêche et la Protection du Milieu  
Aquatique



**Bilan des Pêches électriques 2011**  
**Document 2/3**  
**Prospections sur les têtes de bassin Seine-Normandie**



## SOMMAIRE

<b>I - Présentation de l'Indice Poisson Rivière (IPR)</b>	<b>P. 02</b>
<b>II - Arrêté préfectoral d'autorisation</b>	<b>P. 04</b>
<b>III - Programme des pêches électriques</b>	<b>P. 06</b>
<b>IV- Résultats des pêches</b>	<b>P. 07</b>
✓ Fossé des Mazures (Manou)	P. 08
✓ Ruisseau de St-Cyr (Senonches)	P. 13
✓ Le Buternay (La Chapelle Fortin)	P. 17
✓ La Vesgre (Oulins)	P. 21
✓ La Blaise « bras des Châtelets » (Dreux)	P. 25
✓ Ru. de l'anc. Étang du Pot de Vin (la Loupe)	P. 30
✓ Le Radon (Gilles)	P. 34
✓ La Maltorne (Senantes)	P. 39
✓ Ruisseau des Vacheresses (Lormaye)	P. 43
✓ La Guesle (Epernon)	P. 47
✓ La Drouette (Droue-sur-Drouette)	P. 52
✓ Ruisseau de Gas (Gas)	P. 57
✓ Ruisseau de St-Martin (Maillebois)	P. 61
✓ La Gevaine (La Saucelle)	P. 66
✓ La Rémarde (Gallardon)	P. 70
✓ L'Aunay (Auneau)	P. 75
✓ L'Aunay Amont déversoir d'orage (Auneau)	P. 79

## I Présentation de l'Indice Poissons Rivière (IPR)

L'indice poissons rivière (IPR) est basé sur la mesure de l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions très peu ou pas modifiées par l'homme.

Cet indice est composé de 7 métriques qui sont additionnés. Le score associé à chaque métrique, dépend de l'importance de l'écart entre le résultat de l'échantillonnage et la valeur de la métrique attendue en situation de référence. Les modèles de référence ont été établis à partir d'un jeu de 650 stations, pas ou faiblement impactées par les activités humaines, et réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Métriques utilisées :

Codification	Intitulé	Caractérisation de la perturbation suivante
NTE	Nombre total d'espèces	Altération de la biodiversité du milieu
NER	Nombre d'espèces rhéophiles (espèces qui affectionnent les eaux courantes)	Altération de l'habitat lotique et des zones de reproduction
NEL	Nombre d'espèces lithophiles (espèces qui vivent sur un substrat pierreux)	
DIT	Densité d'individus tolérants (espèces tolérantes aux perturbations physiques et chimiques du milieu)	Altération de la qualité globale de l'habitat et de l'eau
DII	Densité d'individus invertivores (espèces dont le régime alimentaire est constitué d'invertébrés)	Altération des ressources alimentaires disponibles et plus particulièrement du peuplement de macroinvertébrés benthiques
DIO	Densité d'individus omnivores	Enrichissement organique du milieu
DTI	Densité totale d'individus	Altération de la productivité du peuplement

L'indice varie potentiellement de 0 (conforme à la référence), à l'infini. Dans la pratique, l'IPR dépasse rarement une valeur de 150 dans les situations les plus altérées. Afin de le rendre plus pertinent, 5 classes de qualité, en fonction des notes d'IPR, ont été définies :

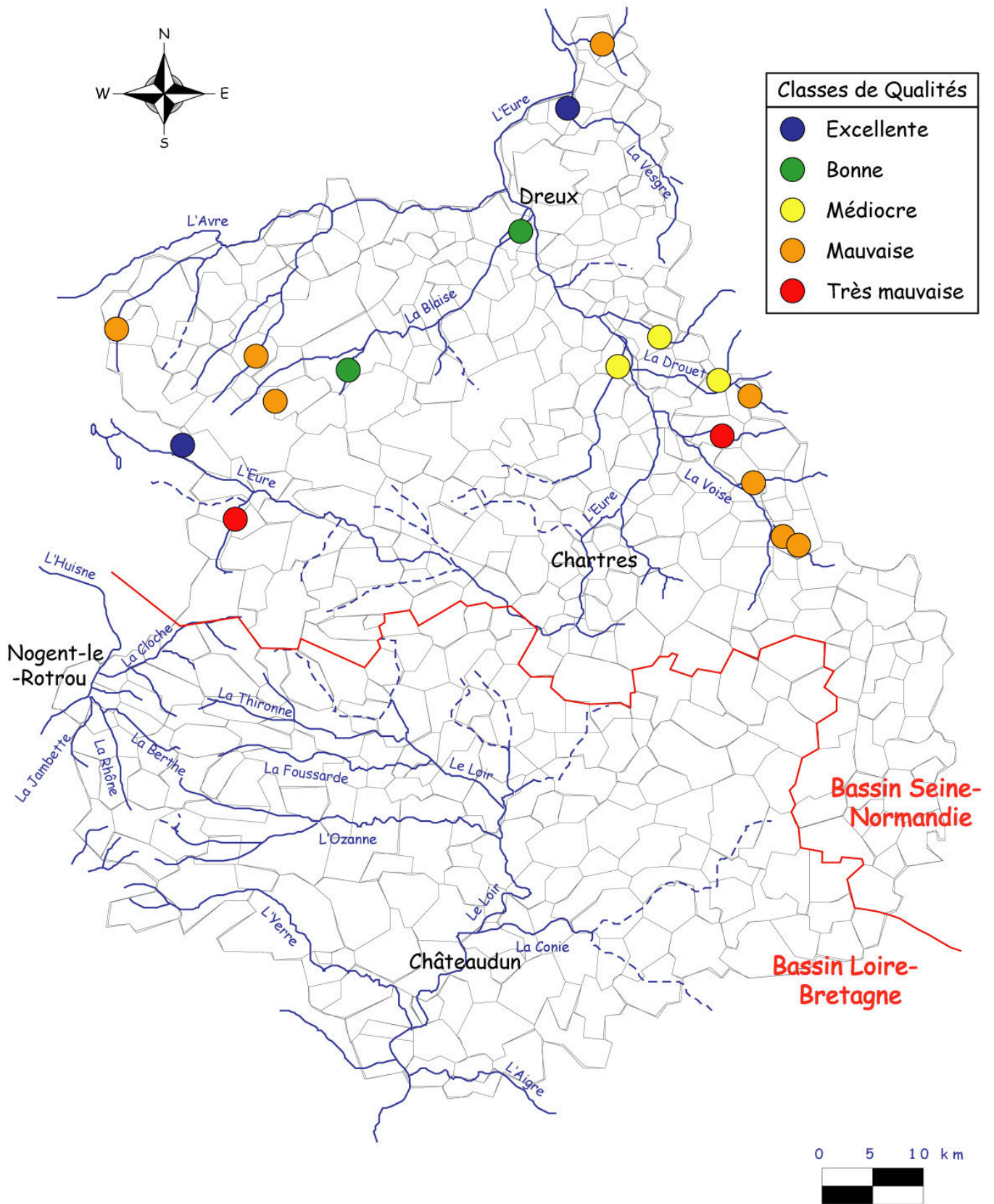
Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise

Concrètement, l'IPR constitue une base standard d'interprétation de résultats d'échantillonnages piscicoles, fondée sur l'occurrence et l'abondance des principales espèces d'eau douce présentes en France.

Source : *Belliard J. et Roset N. 2006. L'indice poisson rivière. Notice de présentation et d'utilisation. ONEMA*

# Qualité Biologique des Rivières d'Eure-et-Loir

(Indice Poissons Rivière - Têtes de bassins Seine Normandie 2011)



## II Arrêté préfectoral d'autorisation 2011



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale  
Des Territoires

LE PREFET D'EURE ET LOIR  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

### Arrêté autorisant la capture et le transport du poisson à des fins scientifiques

Vu les articles L 436-9 et R 432-6 à R 432-11 du Code de l'Environnement ;

#### **ARRETE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> - Bénéficiaire de l'opération**

Sous réserve des dispositions rappelées dans la circulaire du 16 février 2000 de M. le Directeur Général du Conseil Supérieur de la Pêche ;

La FEDERATION D'EURE ET LOIR POUR LA PECHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, le Moulin à Papier 28400 SAINT JEAN PIERRE  
FIXTE  
et L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, 7 rue Robinson 28160 BROU,

sont autorisés à capturer du poisson à des fins scientifiques et à le transporter dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants du présent arrêté.

##### **Article 2 - Objet**

Gestion des peuplements piscicoles et suivi de la faune pisciaire indicatrice de l'état écologique des cours d'eau.

##### **Article 3 - Responsables de l'exécution matérielle**

- . BOISSEAU Jérémie, Chef du service par intérim du SD 28 de l'ONEMA,
- . THIRET Martial, Technicien ONEMA
- . VIPLE Teddy, Agent Technique de l'Environnement à l'ONEMA,
- . BEAUJARD Mathieu, Animateur du bassin du Loir au Pays Dunois,
- . CATHELIN David, Trésorier de l'APPMA d'Anet,
- . CHAUFER Aline, Technicienne de rivière sur l'Eure et la Vesgre ,
- . DELISLE Joël, Vice-Président de l'AAPPMA d'Oulins,
- . DUFOREAU Joël, Technicien de rivière au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise,
- . DUMAS Jean Pierre, Membre de l'AAPPMA de Chartres,
- . DURET Thierry, Garde particulier de l'AAPPMA de Saint Georges sur Eure,
- . ESNAULT Nicolas, Agent de Développement à la FDPMA 28,
- . FETTER Pierre , Responsable Technique à la FDPMA 28,
- . HEROS Alain, Vice Président de l'AAPPMA de Saint Rémy sur Avre, et Administrateur  
de la FDPMA 28,
- . HYACINTHE Fabien, chargé d'études à la FDPMA 28,
- . JAUBERT Jean Jacques, Garde Particulier de l'AAPPMA de Bonneval,
- . LEFEVRE Jean Pierre, Garde Particulier de l'AAPPMA de Cloyes sur le Loir,
- . LEFORT Denis, Garde Particulier de l'AAPPMA de Courtaulin,

- . LEVEQUE Dominique, Garde Particulier de l'AAPPMA de Nogent le Rotrou,
- . PASCAUD Jean Paul, Garde Particulier de l'AAPPMA de Dreux,
- . PLAISANCE Hubert, Président de l'AAPPMA de Nottonville,
- . TESSIER Marcel, Président de l'AAPPMA de Nogent le Rotrou et Vice-Président de la FDEPMA 28,
- . TORDEUR Nicolas, Animateur Halieutique à la FDEPMA 28,

#### Article 4 - Validité

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2011

#### Article 5 - Moyens de capture autorisés

Tous les moyens sont autorisés, y compris pêche électrique, pièges, engins et filets.

#### Article 6 - Clauses particulières

Remise en eau libre.

Quelques spécimens de différentes espèces pourront être prélevés pour analyse.

#### Article 7 - Accord du (des) détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du (des) détenteur(s) du droit de pêche. Celui-ci est joint à l'original de la déclaration préalable prévue à l'article 8 du présent arrêté.

#### Article 8 - Déclaration préalable

Une semaine au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite précisant le programme, les dates et lieux de capture, ainsi qu'une copie de la présente autorisation au Préfet du département où est réalisée l'opération, au Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et au Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

#### Article 9 - Compte-rendu d'exécution

Dans le délai d'un mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte-rendu précisant les résultats des captures : l'original au Préfet, une copie au Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et une copie au Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et au(x) Préfets(s) de l'autre (des autres) département(s) si l'opération concerne des eaux moyennes à plusieurs départements.

#### Article 10 - Rapport annuel

Dans un délai de six mois à compter de l'expiration de la présente autorisation, le bénéficiaire adresse un rapport de synthèse sur les opérations réalisées, indiquant les lieux, dates, objets et résultats obtenus,

- l'original au Préfet Coordonnateur de Bassin concerné.
  - Pour le Bassin **Loire-Bretagne** : le Préfet de la Région Centre - Préfecture de la Région Centre  
181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX.
  - Pour le Bassin **Seine-Normandie** : le Préfet de la Région Ile de France -  
20 rue Barbet de Jouy 75007 PARIS.
- Une copie est adressée au(x) Préfet(s) du (des) département où ont été réalisées les opérations.

#### Article 11 - Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

#### Article 12 - Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

#### Article 13 - Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Délégué Interrégional de l'ONEMA à ORLEANS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 15 Avril 2011

P/LE PREFET et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires

Jean Marc VEZELEN

### III. Programme des pêches électriques

<b>Calendrier des pêches électriques mai 2011 (têtes de bassin Seine Normandie)</b>					
<b>Dates et heures</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>Communes</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nombre d'électrodes</b>	<b>Nombre d'épuisettes</b>
Mardi 10 mai 2011 à 9h00	Fossé des Mazures	Manou	La Maison Blanche	1	2
Mardi 10 mai 2011 à 13h00	Le St-Cyr	Senonches	Le Tartre	1	2
Mardi 10 mai 2011 à 16h00	Le Buternay	La Chapelle Fortin	La Colonnrière	1	2
Lundi 23 mai 2011 à 9h00	La Vesgre	Oulins	Le pont au Roi	2	3
Lundi 23 mai 2011 à 14h00	La Blaise	Dreux	Bras des Châtelets	2	4
Lundi 23 mai 2011 à 17h00	Ru de l'ancien étang du Pot de Vin	La Loupe	Prés du chemin vert	1	2
Mardi 24 mai 2011 à 9h00	Le Radon	Gilles	Sous la voie ferrée	1	2
Mardi 24 mai 2011 à 13h00	La Maltorne	Senantes	Collecteur de verre	1	2
Mardi 24 mai 2011 à 16h00	Vacheresse	Lormaye	Les pièces de Chandres	1	2
Mercredi 25 mai 2011 à 9h00	La Guesle	Epernon	Prairie d'Epernon	1	2
Mercredi 25 mai 2011 à 13h00	La Drouette	Droue-sur-Drouette	Les prés de Droue	1	2
Mercredi 25 mai 2011 à 16h00	Le Ru de Gas	Gas	Les Prés	1	2
Jeudi 26 mai 2011 à 9h00	Le St-Martin	Maillebois	La Leu	2	4
Jeudi 26 mai 2011 à 14h00	La Gervaine	La Saucelle	La ferme d'O	1	2
Lundi 30 mai 2011 à 9h00	La Rémarde	Gallardon	Les monts cabrés	2	2
Lundi 30 mai 2011 à 13h00	L'Aunay	Auneau	Les Prés de l'Aune	1	1
Lundi 30 mai 2011 à 16h00	L'Aunay	Auneau	Les Prés de l'Aune	1	1

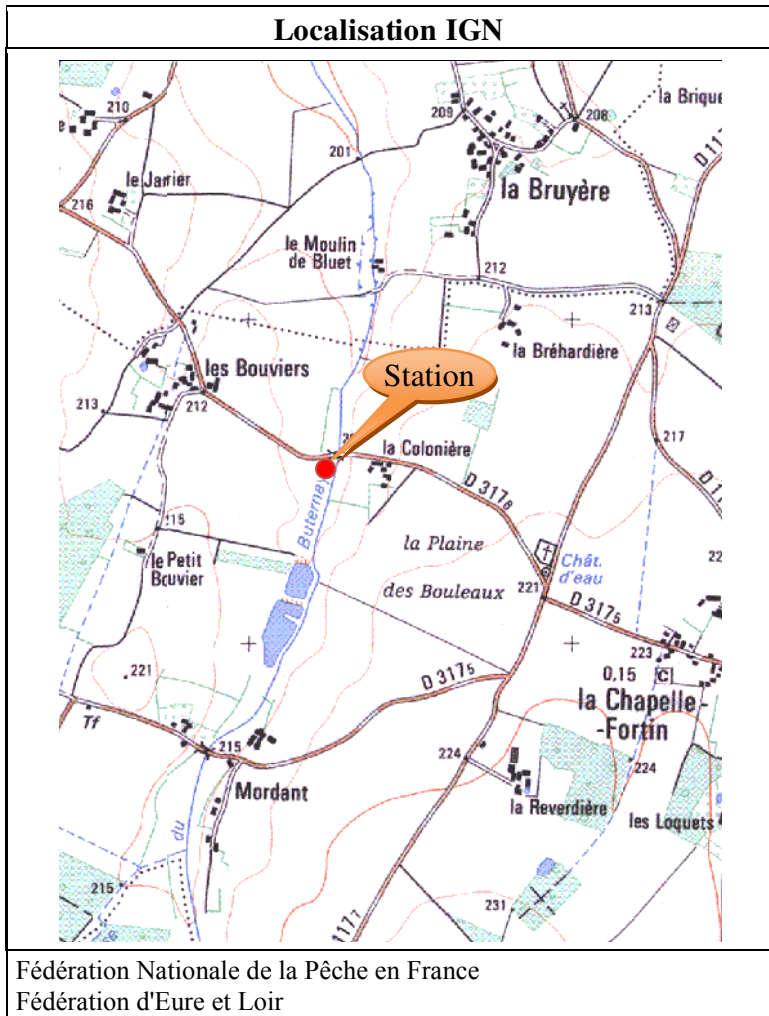
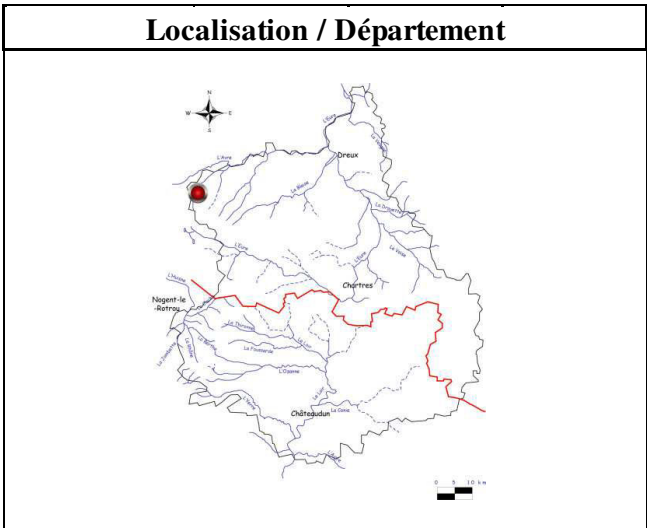
## **IV. Résultats des pêches électriques**





**STATION 0328###8**  
**Buternay à Chapelle-fortin (la)**

<b>LOCALISATION</b>	
Agence de l'eau	: Seine - Normandie
Département	: Eure-et-loir
Cours d'eau	: Buternay
Affluent de	: Blaise
Commune	: Chapelle-fortin (la)
Lieu-dit	: La Colonnère
Localisation	: Pont de la D317 en aval de la station
Abscisse	: 490 214 m
Ordonnée	: 2 406 750 m



<b>Principales caractéristiques de la station</b>	
Code hydrographique	: H4220600
Point Kilométrique aval	:
Altitude	: 207 m
Distance à la source	: 8.2Km
Pente IGN	: 8.2 ‰
Surface bassin versant	: 29 Km <sup>2</sup>
-----	
Longueur de la station	: 50 m
Largeur du lit mineur	: 3.2 m
-----	
Catégorie piscicole	: Première catégorie
Type écologique station	: B5
-----	
<b>Contexte piscicole</b>	
Nom du contexte : l'Avre et ses affluents	
Domaine : Salmonicole	
Espèce repère : Truite fario	

**Buternay à Chapelle-fortin (la)**

**Opération : 6575000019**

**Date : 10/05/2011**

**Renseignements halieutiques**

Fréquentation par les pêcheurs : Nulle  
 Empoisonnement : Non renseigné  
 Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

**Observations sur le repeuplement**

**Caractéristiques morphodynamiques**

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT	5	0.20	Cailloux fins	Cailloux grossiers	Sédiments fins	Pas de végétation	
PLAT	85	0.30	Limons	Pierres grossières	Sédiments fins	Pas de végétation	
PROFOND	10	0.45	Limons	Pierres grossières	Sédiments fins	Pas de végétation	

**Abris pour les poissons**

Sinuosité	Cours d'eau rectiligne
Ombrage	Rivière assez couverte
Types d'abris : Abondance/importance	
Trous, Fosses	Faible
Sous-berges	Faible
Granulométrie	Moyenne
Embâcles, Souches	Nulle
Végétation aquatique	Faible
Végétation rivulaire	Nulle

**Observations : Abris / Végétation / Colmatage**

Colmatage relativement important  
 Les abris sous-roche sont bien présent mais sont limités par le colmatage

**Renseignements sur la pêche**

Conditions de pêche		<b>Observations sur la pêche</b>	
Hydrologie	: Basses eaux	Station assez dégradée. Eau turbide... Représente bien le cours d'eau. Facilité pour la mise en œuvre de l'opération : route proche, accès aisé...	
Turbidité	: Faible (fond perceptible)		
Température	: 17.8 °C		
Conductivité	:		
Débit	:		
Longueur prospectée	: 50 m	Largeur de la lame d'eau	: 2.9 m
Largeur prospectée	: 2.9 m	Pente de la ligne d'eau	:
Surface prospectée	: 145 m <sup>2</sup>	Section mouillée	: 0.9 m <sup>2</sup>
Temps de pêche	: 34 mn	Duréte	: 77 mg/l

**Observations générales**

L'efficacité de la pêche a été limitée par les blocs immergés (difficulté à passer l'épuisette) et la turbidité. Ces deux facteurs ont permis l'évasion de nombreuses écrevisses.

Buternay à Chapelle-fortin (la)

Opération : 6575000019

Date : 10/05/2011

Surface : 145 m<sup>2</sup>

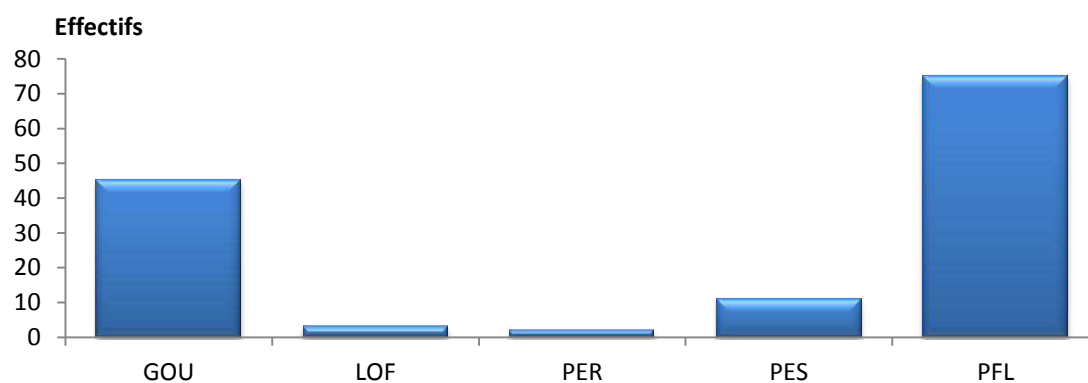
TABLEAU GENERAL

Espèces		Effectif	Densité 100m <sup>2</sup>	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m <sup>2</sup>	% du poids
Goujon	GOU	45	31	33	229	158	21
Loche franche	LOF	3	2	2	18	12	2
Perche	PER	2	1	1	16	11	1
Perche soleil	PES	11	8	8	17	12	2
Ecrevisse signal	PFL	75	52	55	796	549	74

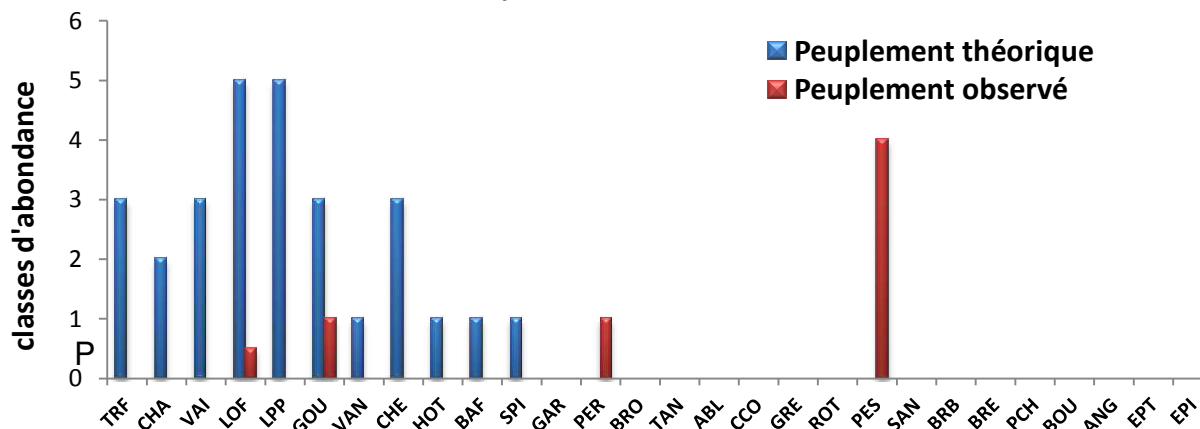
TOTAL - Nb Esp : 5	136	94
--------------------	-----	----

1076	742
------	-----

Histogramme des captures



Rau du Buternay - La Colonnère (B5)



**Buternay à Chapelle-fortin (1a)**

**Opération : 6575000019**

**Date : 10/05/2011**

Surface : 145 m<sup>2</sup>

**EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE**

Classes	GOU	LOF	PER	PES	PFL										
30				4											
40	1			4	5										
50	1			3	7										
60	15				22										
70	13				11										
80	7	1			16										
90		2	2		12										
100	3														
110	4				2										
120	1														

<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>75</b>										
--------------	-----------	----------	----------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Calcul de l'Indice Poisson Rivière :**

Scores des métriques d'occurrence			Scores des métriques d'abondance			
Nombre d'espèces rhéophiles	Nombre d'espèces lithophiles	Nombre total d'espèces	Densité d'individus tolérants	Densité d'individus omnivores	Densité d'individus invertivores	Densité totale d'individus
11.45	13.58	1.44	0.71	0.97	0.19	0.61

Valeur de l'IPR	Classe de qualité	
<b>28.96</b>	<b>4</b>	<b>Mauvaise</b>

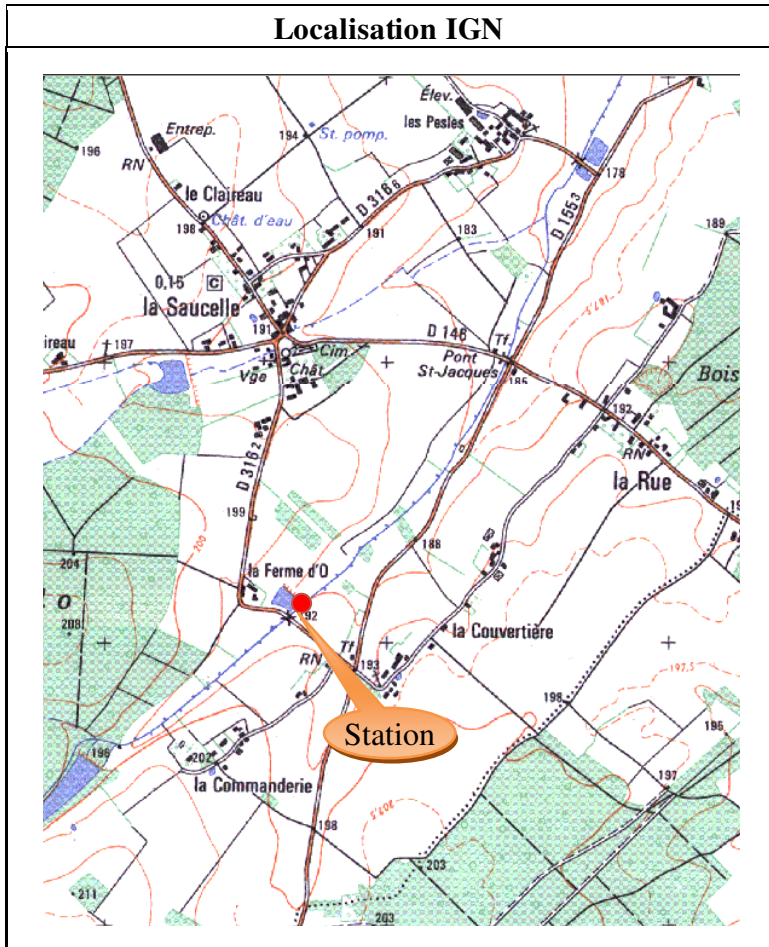
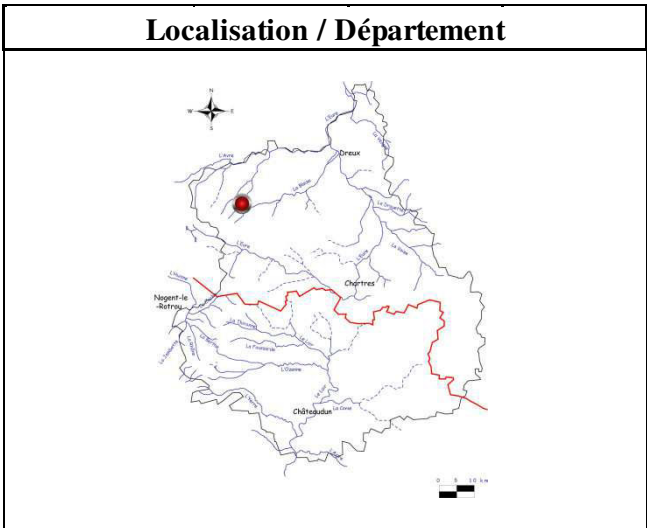
**Bilan :**

Cette station n'avait jamais fait l'objet d'inventaire piscicole avant 2011. La note de l'Indice Poisson Rivière témoigne d'une mauvaise qualité, sur cette partie du cours d'eau. Les espèces attendues comme le chabot, la lamproie de Planer ou le vairon sont très peu représentées alors que des espèces invasives, la perche-soleil et l'écrevisse signale, sont fortement présentes. La forte population d'écrevisses observée a certainement un fort impact sur la population piscicole du cours d'eau (destruction des œufs, diminution des larves aquatiques...), de même pour la perche soleil qui peut exercer une forte prédation sur les alevins des autres espèces. Ces deux espèces proviennent certainement des étangs plus en amont, ce qui laisse à penser qu'une grande partie du cours d'eau est semblable à la station.

La note de l'IPR est principalement dégradée par le manque d'espèces rhéophiles et le manque d'espèces lithophiles.

**STATION 0328##21**  
**La Gervaine à la Saucelle**

<b>LOCALISATION</b>	
Agence de l'eau	: Seine - Normandie
Département	: Eure-et-Loir
Cours d'eau	: Gervaine
Affluent de	: Meuvette
Commune	: Saucelle (la)
Lieu-dit	: La ferme d'O
Localisation	: Amont de la station = pont de la D316
Abscisse	: 503 769 m
Ordonnée	: 2 403 401 m



Fédération Nationale de la Pêche en France  
 Fédération d'Eure et Loir

**Principales caractéristiques de la station**

Code hydrographique	: H4245000
Point Kilométrique aval	:
Altitude	: 190 m
Distance à la source	: 10.6 Km
Pente IGN	: 6.3 ‰
Surface bassin versant	: 25 Km <sup>2</sup>
-----	
Longueur de la station	: 100 m
Largeur du lit mineur	: 2 m
-----	
Catégorie piscicole	: Première catégorie
Type écologique station	: B4.5
-----	

**Contexte piscicole**

Nom du contexte	: L'Avre et ses affluents
Domaine	: Salmonicole
Espèce repère	: Truite fario

<b>La Gervaine à la Saucelle</b>
----------------------------------

Opération : 6575000032

Date : 26/05/2011

<b>Renseignements halieutiques</b>
------------------------------------

Fréquentation par les pêcheurs : Nulle  
 Empoisonnement : Non  
 Droit de Pêche : Droit de pêche privatif

<b>Observations sur le repeuplement</b>

<b>Caractéristiques morphodynamiques</b>							
Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %

Type d'écoulement	Import. relative en %	Prof. moy. en m.	Granulométrie		Type de colmatage	Végétation aquatique	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Rec en %
COURANT							
PLAT	100	0.05	Cailloux grossiers	Cailloux fins	Pas de colmatage	Pas de végétation	
PROFOND							

<b>Abris pour les poissons</b>
--------------------------------

Sinuosité	Cours d'eau rectiligne
Ombrage	Rivière couverte
Types d'abris : Abondance/importance	
Trous, Fosses	Nulle
Sous-berges	Nulle
Granulométrie	Faible
Embâcles, Souches	Faible
Végétation aquatique	Nulle
Végétation rivulaire	Nulle

<b>Observations : Abris / Végétation / Colmatage</b>
------------------------------------------------------

La station est sous couvert arboré, la végétation aquatique ne s'est pas développée.

<b>Renseignements sur la pêche</b>
------------------------------------

<b>Conditions de pêche</b>
----------------------------

Hydrologie : Basses eaux Turbidité : Nulle (fond visible) Température : 12.1 °C Conductivité : 180 µS/cm Débit : Longueur prospectée : 100 m Largeur prospectée : 1 m Surface prospectée : 100 m <sup>2</sup> Temps de pêche : 19 mn	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Observations sur la pêche</b></td> </tr> <tr> <td>Assèchement récurrent depuis 3 ans. Les rares poissons capturés étaient présents dans la fosse, sous le seuil du pont</td> </tr> </table> Largeur de la lame d'eau : 1 m Pente de la ligne d'eau : Section mouillée : 0.05 m <sup>2</sup> Dureté : 70 mg/l	<b>Observations sur la pêche</b>	Assèchement récurrent depuis 3 ans. Les rares poissons capturés étaient présents dans la fosse, sous le seuil du pont
<b>Observations sur la pêche</b>			
Assèchement récurrent depuis 3 ans. Les rares poissons capturés étaient présents dans la fosse, sous le seuil du pont			

<b>Observations générales</b>
-------------------------------

La pêche s'est bien déroulée

La Gervaine à la Saucelle

Opération : 6575000032

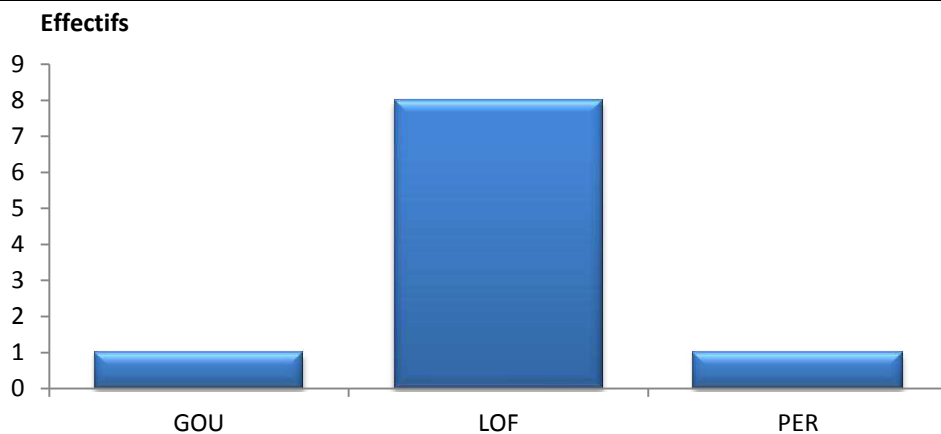
Date : 26/05/2011

Surface : 100 m<sup>2</sup>

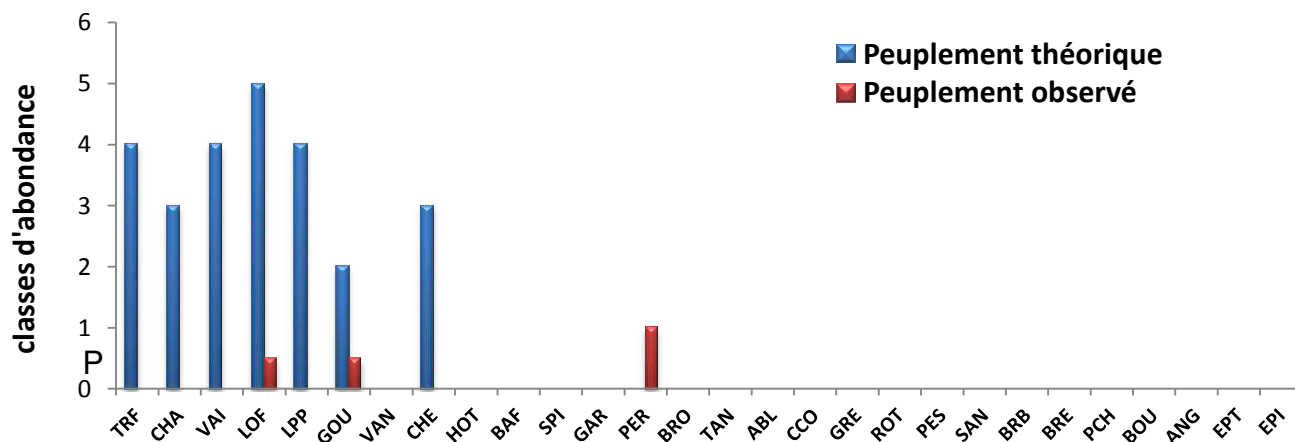
			TABLEAU GENERAL					
Espèces			Effectif	Densité 100m <sup>2</sup>	% de l'effectif	Poids	Biomasse g/100m <sup>2</sup>	% du poids
Goujon	GOU		1	1	10	1	1	2
Loche franche	LOF		8	8	80	36	36	88
Perche	PER		1	1	10	4	4	10

TOTAL - Nb Esp : 3	10	10	41	41
--------------------	----	----	----	----

Histogramme des captures



La Gervaine - La Saucelle - La ferme d'O (B4.5)



**Gervaine à Saucelle (la)**

**Opération : 6575000032**

**Date : 26/05/2011**

Surface : 100 m<sup>2</sup>

Classes	EFFECTIF PAR CLASSE DE TAILLE												
	GOU	LOF	PER										
10													
20													
30													
40	1												
50													
60			2			1							
70			2										
80			3										
90													
100			1										
110													
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>										

**Calcul de l'Indice Poisson Rivière :**

Scores des métriques d'occurrence			Scores des métriques d'abondance			
Nombre d'espèces rhéophiles	Nombre d'espèces lithophiles	Nombre total d'espèces	Densité d'individus tolérants	Densité d'individus omnivores	Densité d'individus invertivores	Densité totale d'individus
8.538	9.919	2.788	1.229	0.743	6.090	2.957

Valeur de l'IPR	Classe de qualité	
<b>32.26</b>	<b>4</b>	<b>Mauvaise</b>

**Bilan :**

Cette station n'avait jamais fait l'objet d'une prospection électrique avant 2011.

Lors de l'opération, le ruisseau était presque en rupture de coulement, ce qui est le cas depuis plusieurs années d'après les riverains. Aussi, la pêche révèle un milieu très pauvre en quantité et en diversité de poissons : Seulement dix individus pêchés, pour trois espèces. La perche commune semble provenir de l'étang en amont.

La note IPR est très élevée, plus de 32, ce qui démontre une qualité mauvaise du milieu, surtout par l'absence de plusieurs espèces rhéophytes et lithophytes. Des restaurations d'écoulements du cours d'eau plus en amont (étang, pertes karstiques,...) pourraient toutefois permettre un gain de débit sur la Gervaine, avec un maintien des populations piscicoles.